

# PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

## Carte électorale

La carte électorale (appelée *carte d'électeur*) est un document prouvant votre inscription sur la liste électorale de la commune. Elle est généralement envoyée par courrier, mais elle peut être remise aux jeunes de 18 ans lors d'une cérémonie de citoyenneté.

Le jour du vote, vous devez présenter votre carte électorale au bureau de vote. Mais si vous ne l'avez plus, vous pouvez voter en présentant uniquement une [pièce d'identité](#) (particuliers).

Carte électorale  
Ministère de l'intérieur

## Préalable : inscription sur la liste électorale

Pour obtenir une carte électorale, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales peut être faite :

- automatiquement, comme par exemple [l'inscription d'office](#) (particuliers) d'un jeune atteignant l'âge de 18 ans
- ou de façon [volontaire](#) (particuliers)
- ou à la suite d'un [déménagement](#) (particuliers)
- ou à la suite de [l'obtention de la nationalité française](#) (particuliers).

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et connaître votre bureau de vote à l'aide de ce téléservice :

- [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

## Envoi de la carte par courrier

La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection (ou référendum).

Mais un jeune qui atteint l'âge de 18 ans peut recevoir sa carte électorale à l'occasion d'une [cérémonie de citoyenneté](#) (particuliers) organisée par le maire.

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection ou le référendum, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer en y présentant une [pièce d'identité](#) (particuliers).

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F1962&cHash=f5d141877d528f3e02c68e7694575baf?>

## Contenu de la carte

---

La carte électorale indique les informations suivantes :

- Nom de l'électeur
- Prénoms de l'électeur
- Adresse de son domicile ou de sa résidence
- Date de naissance de l'électeur
- Numéro national d'électeur
- Lieu du bureau de vote de l'électeur



À savoir

la signature du maire ou le cachet de la mairie sont facultatifs. La signature de l'électeur n'est pas non plus obligatoire.

**Si vous constatez une erreur** sur votre carte électorale, vous devez en demander la correction à l'aide de ce téléservice :

- [Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee](#) - Téléservice

## Utilisation le jour du vote

---

Il est recommandé de présenter votre carte électorale au moment du vote.

Mais si vous l'avez pas, vous pourrez quand même voter.

Le jour du vote, les documents à présenter pour pouvoir voter dépendent de la taille de la commune :

### 1 000 habitants ou +

Vous pouvez voter en présentant :

- Soit une [pièce d'identité](#) (particuliers) + votre carte électorale
- Soit une [pièce d'identité](#) (particuliers) seulement

Si vous avez été inscrit par une décision de justice, vous devez également présenter ce document.

### Moins de 1 000 habitants

Vous pouvez voter en présentant :

- Soit une [pièce d'identité](#) (particuliers) et votre carte électorale
- Soit une [pièce d'identité](#) (particuliers) seulement
- Soit votre carte électorale seulement

Si vous avez été inscrit par une décision de justice ( [notamment en cas d'erreur de l'administration](#) (particuliers)), vous devez également présenter ce document.

## Renouvellement et durée de validité de la carte

---

La carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante.

Toutes les cartes électorales sont renouvelées au début de l'année 2022.

## Rappel

la carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection (ou référendum).

Les nouvelles cartes sont établies lors des opérations de refonte des listes électorales, en général tous les 3 à 5 ans.

## En cas de perte

---

Pour remplacer votre carte, vous pouvez obtenir une *attestation d'inscription sur la liste électorale*.

Pour cela, vous pouvez :

- en faire la demande à la mairie de la commune où vous êtes inscrit
- ou la télécharger à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers).

Au moment du vote, vous pourrez présenter cette attestation à votre bureau de vote.

### À savoir

vous pouvez voter en présentant à votre bureau de vote une [pièce d'identité](#) (particuliers) uniquement. Pour connaître votre bureau de vote, vous pouvez utiliser [ce téléservice](#) (particuliers).

## En cas de vol

---

Vous devez prévenir le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie pour éviter toute utilisation frauduleuse de votre carte.

### Où s'adresser ?

[Commissariat](#)

### Où s'adresser ?

[Gendarmerie](#)

Pour remplacer votre carte, vous pouvez obtenir une *attestation d'inscription sur la liste électorale*.

Pour cela, vous pouvez :

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F1962&cHash=f5d141877d528f3e02c68e7694575baf?>

- › en faire la demande à la mairie de la commune où vous êtes inscrit
- › ou la télécharger à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers).

Au moment du vote, vous pourrez présenter cette attestation à votre bureau de vote.

#### À savoir

vous pouvez voter en présentant à votre bureau de vote une [pièce d'identité](#) (particuliers) uniquement. Pour connaître votre bureau de vote, vous pouvez utiliser [ce téléservice](#) (particuliers).

## Voir aussi...

- › [Élections : papiers d'identité à présenter pour voter](#) (particuliers)
- › [Que faire en cas de changement d'adresse ?](#) (particuliers)

## Références

- › [Code électoral : articles R22 à R25](#)  
Délivrance des cartes électorales
- › [Code électoral : articles R42 à R71](#)  
Présentation de la carte électorale : article R60
- › [Arrêté du 16 novembre 2018 relatif aux justificatifs d'identité et de domicile pour s'inscrire et pour voter en mairie](#)
- › [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)
- › [Addendum à l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales complémentaires](#)

### @ Services en ligne et formulaires



- › [Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee](#) - Téléservice
- › [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

### Questions - Réponses



- › [Qu'est-ce qu'une cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes électorales ?](#) (particuliers)
- › [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#) (particuliers)

## Carte électorale

La carte électorale (appelée *carte d'électeur*) est un document prouvant votre inscription sur la liste électorale de la commune. Elle est généralement envoyée par courrier, mais elle peut être remise aux jeunes de 18 ans lors d'une cérémonie de citoyenneté.

Le jour du vote, vous devez présenter votre carte électorale au bureau de vote. Mais si vous ne l'avez plus, vous pouvez voter en présentant uniquement une [pièce d'identité](#) (particuliers).

Carte électorale  
Ministère de l'intérieur

## Préalable : inscription sur la liste électorale

---

Pour obtenir une carte électorale, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales peut être faite :

- automatiquement, comme par exemple [l'inscription d'office](#) (particuliers) d'un jeune atteignant l'âge de 18 ans
- ou de façon [volontaire](#) (particuliers)
- ou à la suite d'un [déménagement](#) (particuliers)
- ou à la suite de [l'obtention de la nationalité française](#) (particuliers).

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et connaître votre bureau de vote à l'aide de ce téléservice :

- [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

## Envoi de la carte par courrier

---

La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection (ou référendum).

Mais un jeune qui atteint l'âge de 18 ans peut recevoir sa carte électorale à l'occasion d'une [cérémonie de citoyenneté](#) (particuliers) organisée par le maire.

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection ou le référendum, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer en y présentant une [pièce d'identité](#) (particuliers).

## Contenu de la carte

---

La carte électorale indique les informations suivantes :

- Nom de l'électeur
- Prénoms de l'électeur
- Adresse de son domicile ou de sa résidence
- Date de naissance de l'électeur
- Numéro national d'électeur

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F1962&cHash=f5d141877d528f3e02c68e7694575baf?>

➤ Lieu du bureau de vote de l'électeur



À savoir

la signature du maire ou le cachet de la mairie sont facultatifs. La signature de l'électeur n'est pas non plus obligatoire.

**Si vous constatez une erreur** sur votre carte électorale, vous devez en demander la correction à l'aide de ce téléservice :

- [Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee](#) - Téléservice

## Utilisation le jour du vote

---

Il est recommandé de présenter votre carte électorale au moment du vote.

Mais si vous l'avez pas, vous pourrez quand même voter.

Le jour du vote, les documents à présenter pour pouvoir voter dépendent de la taille de la commune :

### 1 000 habitants ou +

Vous pouvez voter en présentant :

- Soit une [pièce d'identité](#) (particuliers) + votre carte électorale
- Soit une [pièce d'identité](#) (particuliers) seulement

Si vous avez été inscrit par une décision de justice, vous devez également présenter ce document.

### Moins de 1 000 habitants

Vous pouvez voter en présentant :

- Soit une [pièce d'identité](#) (particuliers) et votre carte électorale
- Soit une [pièce d'identité](#) (particuliers) seulement
- Soit votre carte électorale seulement

Si vous avez été inscrit par une décision de justice ( [notamment en cas d'erreur de l'administration](#) (particuliers)), vous devez également présenter ce document.

## Renouvellement et durée de validité de la carte

---

La carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante.

Toutes les cartes électorales sont renouvelées au début de l'année 2022.

## Rappel

la carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F1962&cHash=f5d141877d528f3e02c68e7694575baf?>

(ou référendum).

Les nouvelles cartes sont établies lors des opérations de refonte des listes électorales, en général tous les 3 à 5 ans.

## En cas de perte

---

Pour remplacer votre carte, vous pouvez obtenir une *attestation d'inscription sur la liste électorale*.

Pour cela, vous pouvez :

- en faire la demande à la mairie de la commune où vous êtes inscrit
- ou la télécharger à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers).

Au moment du vote, vous pourrez présenter cette attestation à votre bureau de vote.

### À savoir

vous pouvez voter en présentant à votre bureau de vote une [pièce d'identité](#) (particuliers) uniquement. Pour connaître votre bureau de vote, vous pouvez utiliser [ce téléservice](#) (particuliers).

## En cas de vol

---

Vous devez prévenir le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie pour éviter toute utilisation frauduleuse de votre carte.

### Où s'adresser ?

[Commissariat](#)

### Où s'adresser ?

[Gendarmerie](#)

Pour remplacer votre carte, vous pouvez obtenir une *attestation d'inscription sur la liste électorale*.

Pour cela, vous pouvez :

- en faire la demande à la mairie de la commune où vous êtes inscrit
- ou la télécharger à l'aide de [ce téléservice](#) (particuliers).

Au moment du vote, vous pourrez présenter cette attestation à votre bureau de vote.

### À savoir

vous pouvez voter en présentant à votre bureau de vote une [pièce d'identité](#) (particuliers) uniquement. Pour connaître votre bureau de vote, vous pouvez utiliser [ce téléservice](#) (particuliers).

## Voir aussi...

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F1962&cHash=f5d141877d528f3e02c68e7694575baf?>

- › [Élections : papiers d'identité à présenter pour voter](#) (particuliers)
- › [Que faire en cas de changement d'adresse ?](#) (particuliers)

## Références

- › [Code électoral : articles R22 à R25](#)  
Délivrance des cartes électorales
- › [Code électoral : articles R42 à R71](#)  
Présentation de la carte électorale : article R60
- › [Arrêté du 16 novembre 2018 relatif aux justificatifs d'identité et de domicile pour s'inscrire et pour voter en mairie](#)
- › [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)
- › [Addendum à l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales complémentaires](#)

### @ Services en ligne et formulaires



- › [Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee](#) - Téléservice
- › [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

### Questions - Réponses



- › [Qu'est-ce qu'une cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes électorales ?](#) (particuliers)
- › [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#) (particuliers)

## CONTACT

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex  
Deux entrées possibles :  
1, place du Duché  
1, place Albert 1er  
30700 Uzès

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F1962&cHash=f5d141877d528f3e02c68e7694575baf?>

